



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire suivie par Mme

Réf. : 1

Paris, le **16 MARS 2018**

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 Paris

Maître,

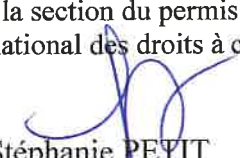
Par courrier en date du 18 décembre 2017, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. .

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière qu'il a suivi les 11 et 12 décembre 2017 a bien été enregistré.

De ce fait son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
la cheffe de la section du permis à points
du bureau national des droits à conduire


Stéphanie PETIT